



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
N° 1913 2023-06475 A1E-101-DE
Date de transmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

Date de convocation : 21 juin 2023

Délibération n° VI-DEL-2023-043

Date d'affichage : 21 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 29

Votants : 34

Objet : Convention de refacturation des masques réutilisables dans le cadre de l'épidémie de la COVID-19 avec la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Franck MARLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Franck	MARLIN	Maire
Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
Mme	Clotilde	DOUARD	Conseillère municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Maïram SY représentée par M. Mehdi MEJERI, Mme Kadiatou LY représentée par Mme Sabah AÏD, M. Maxime MARCELIN représenté par Mme Emmanuelle ROYERE, Mme Maryline COMMEIGNES représentée par Mme BINET-DEZERT.

ETAIT ABSENT : M. Mostefa GHENAÏM.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Gérard HEBERT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L

2121-29,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019.PREF. DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne,

VU l'avis de la Commission de Stratégie Financière et Fonctions Support en date du 16 juin 2023,

VU les crédits inscrits au budget,

CONSIDERANT la coopération Public-Public « Acquisition et dotation d'équipements de protection en vue de protéger la population essonniennne dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 » conclue entre le Conseil départemental de l'Essonne et la CAESE en date du 28 Avril 2020,

CONSIDERANT le projet de convention relatif à la refacturation des masques réutilisables dans le cadre de l'épidémie COVID-19 entre la CAESE et les communes ou établissements demandeurs,

CONSIDERANT que la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de la Covid-19 a conduit les pouvoirs publics à se mobiliser et à mutualiser leurs moyens pour lutter efficacement contre le virus et protéger la santé de l'ensemble de la population,

CONSIDERANT que conformément aux orientations prises par le Département de l'Essonne, la CAESE a centralisé des commandes de masques sur le territoire de l'agglomération,

CONSIDERANT que la CAESE a commandé 132 740 masques réutilisables auprès du Département dont 12 700 pour le compte des communes et des établissements publics,

CONSIDERANT qu'il convient que la CAESE refacture aux collectivités concernées les masques supplémentaires qui leur ont été destinés pour un montant unitaire de 2,112 € toutes charges et frais compris,

CONSIDERANT que la Ville a effectué une commande de 26 masques réutilisables auprès de la CAESE pour un montant de 54,92 € TTC,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention de refacturation des masques réutilisables dans le cadre de l'épidémie de la COVID-19 telle qu'annexée.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la CAESE, ainsi que tous les documents afférents.
- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
Adjointe au Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :04 JUIL 2023..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.